REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 212

CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

PRU Flamants-Iris : aide départementale à la réhabilitation de 72 logements par l'OPH 13 Habitat

---

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 58

Certifié transmis à la Préfecture le 19 Juillet 2016

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 223 du 30 septembre 2005, la Commission permanente a approuvé la convention ANRU de rénovation urbaine « Flamants/Iris ».

Le 17 juillet 2015, par délibération n° 62, elle a approuvé la signature de l'avenant national de clôture n° 4 à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du projet de renouvellement urbain « Flamants/Iris », de l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle de financement avec le GIP Marseille Rénovation Urbaine ainsi que de l'avenant n° 2 à la convention de financement avec 13 Habitat.

La convention ANRU prévoit une participation globale du Département de 14 042 993 €.

Une autorisation de programme (AP n° 2006-16020A) d'un montant de 10 294 317 € a été votée au budget primitif, chapitre 204, fonction 72, pour financer les opérations relatives au programme ANRU « Flamants/Iris » relevant de la délégation Logement.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

Conformément aux engagements prévus dans la convention ANRU « Flamants-Iris », l'OPH « 13 Habitat » projette la réhabilitation de 72 logements sur les bâtiments 6 et 8 de la résidence « Les Flamants », dans le 14ème arrondissement de Marseille. Ces immeubles bâtis en 1972, comportent chacun 10 étages.

La participation départementale s'élève à 1 354 578 € sur une dépense subventionnable de 8 257 700 €.

Le détail des travaux et le plan de financement sont présentés en annexe.

INCIDENCES BUDGETAIRES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16020	1008601	ANRU « Les Flamants »	204-72-2041782	2006-16020A	1 354 578 €
				TOTAL A ENGAGER :	**1 354 578 €**

Certifié transmis à la Préfecture le 19 Juillet 2016

PROPOSITIONS

Sur proposition de Madame la déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat », dans le cadre de la convention ANRU « Flamants-Iris » d'une subvention de 1 354 578 € pour la réhabilitation de 72 logements sur une base subventionnable de 8 257 700 €.

Cette action sera engagée sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n° 2006-16020A dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

…

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

Certifié transmis à la Préfecture le 19 Juillet 2016